

Demande Stüblein.

M. LE PRÉSIDENT donne communication au Conseil d'une lettre par laquelle M. Stüblein, qui a établi un poste d'observations météorologiques sur un point élevé des Corbières, demande le concours du département pour arriver à fonder un observatoire complet et permanent.

M. AZIBERT émet l'avis qu'un vœu doit être formé pour appuyer la demande de M. Stüblein, qui a fait des études et recueilli des observations intéressantes qu'il se propose de propager en donnant des conférences publiques.

M. NARBONNE est également d'avis que la demande de M. Stüblein mérite l'attention sérieuse de la Commission des vœux, auquel le dossier va être renvoyé. La science de la prédiction du temps a pris aujourd'hui une grande extension. Si elle n'a pas tenu encore tout ce qu'elle promettait, c'est qu'on n'a pu recueillir le résultat d'assez longues expériences ; mais cette science doit être encouragée : voilà pourquoi il demande que la pétition de M. Stüblein soit sérieusement étudiée.

M. ROUGÉ déclare se joindre aux observations de M. Narbonne et propose de joindre au vœu proposé en vue de l'observatoire du hameau des Sauzils, un autre vœu qui aurait pour objet d'accorder la franchise à M. Stüblein pour communiquer avec les Maires du département, auxquels il envoie son bulletin météorologique.

M. MARFAN fait observer que la Commission des vœux n'est pas très compétente pour examiner l'objet spécial soulevé par la pétition de M. Stüblein. Il y a d'ailleurs une société météorologique dans le département de l'Aude, et l'avis de cette Commission très compétente lui semble indispensable pour l'examen de la demande de M. Stüblein.